

naires, car l'idée générale cadre parfaitement avec la nôtre :

LA CIRCULATION DES BANQUES.

L'idée de pourvoir des garanties parfaites pour le rachat des billets de banque en circulation au moyen d'un "Fonds de Sûreté," établi sur le plan du bill que M. Knox, président de la "National Bank of the Republic," a introduit dernièrement au Congrès américain, est certainement une idée qui tournerait à l'avantage de tous, des banques comme du public. En effet le rachat garanti d'une manière parfaite des billets de banque en circulation aurait pour effet de mettre le public à l'abri de toute éventualité, et de faire accepter ces billets au pair dans toutes les parties de la puissance.

Le moyen suggéré d'imposer une taxe annuelle sur la circulation de chaque banque, pour arriver à la formation de ce "fonds de sûreté" paraît être un mode très pratique pour accumuler rapidement un fonds de réserve important, auquel en cas d'accident la circulation d'une banque pourrait être chargée.

Toutefois il s'élève la question de savoir comment dans l'intervalle devrait être employé le produit de cette taxe spéciale sur les banques. La taxe suggérée est d'un pour cent par année sur la moyenne de la circulation; or un pour cent pour le Canada équivaldrait à \$350,000. Dans un pays nouveau comme celui-ci, où le capital est relativement rare, et lorsque chaque dollar appartenant au public et en disponibilité est requis pour les affaires, il est fort douteux qu'il soit désirable que le gouvernement place de nouveaux emprunts dans le pays, au lieu de les placer sur les marchés étrangers.

Si on doit placer le produit de ce fonds en débetures du gouvernement, ceci équivaldrait à un emprunt tiré des banques et fait par le gouvernement de \$350,000 par année, jusqu'à ce qu'il atteigne le chiffre de 35 millions, lequel est celui de la circulation moyenne des banques actuellement, pour devenir alors perpétuel.

Comme c'est un fait bien connu que le gouvernement peut emprunter sur le marché européen à un taux d'intérêt de trois pour cent moins élevé que celui de l'escompte de nos banques, il s'ensuit que cet emprunt perpétuel équivaldrait à une perte annuelle pour le pays d'au-delà d'un million par année.

Notre commerce n'est déjà pas trop bien approvisionné pour songer à le priver d'une semblable source de revenu.

On pourrait cependant nous répondre que le gouvernement se trouverait dans la nécessité d'employer cet argent dans le pays, et probablement de le déposer à son tour dans les banques, tel que la chose se pratique aujourd'hui, de sorte que le public en aurait tout de même le bénéfice. Mais alors voilà que s'élève encore cette question toujours vexante de savoir quelle est cette partie du public qui reçoit les faveurs du gouvernement.

Actuellement sur les 41 millions déposés par le ministre des finances dans 30 sur les 39 banques de la Puissance, la Banque de Montréal seule en a près de 3 millions; de sorte que la portion des 35 millions contribué par les autres

banques pour la formation du "fonds de Sûreté" aurait fort grande chance de suivre la même direction, et ce serait injuste.

Le gouvernement a assez placé d'emprunts de cette nature dans le pays; les billets de \$1, de \$2 et de \$4 du "Dominion" équivalent à un emprunt public forcé, pendant que les 23 millions que le gouvernement reçoit du public par l'entremise de ses prétendues "banques d'épargnes des bureaux de poste" forment encore un autre emprunt public déguisé, lesquels ne sont d'aucun bénéfice pour le pays.

Pendant qu'il est en effet bien désirable que la circulation des banques soit garantie d'une manière aussi parfaite que possible, il est en même temps d'une importance majeure que les fonds publics soient employés pour le plus grand profit du public.

Parmi les nombreux moyens qu'on pouvait suggérer pour l'emploi de semblables fonds publics, les débetures municipales des différentes localités nous paraissent offrir toutes les garanties. Si le gouvernement se chargeait de négocier les débetures de toutes les parties des provinces; lesquelles débetures seraient émises dans une certaine proportion et pour des améliorations publiques; les fonds publics employés pour cette fin, prêtés à un taux d'intérêt minime, contribueraient d'une façon merveilleuse au développement du pays, sans froisser les susceptibilités de personne.

X.

LES FONDS DE TONNES DE MELASSES

Nous trouvons dans le *Grocer* de Toronto des renseignements intéressants sur la manière de tirer parti des fonds de tonnes de mélasses, qui sont trop épais et troubles pour être vendus comme mélasses. Nous nous faisons un devoir de les transmettre à nos lecteurs à qui pourront peut-être donner le moyen de faire de l'argent de ce qui était auparavant complètement perdu, ou à peu près. Voici :

Prenez un quart ayant contenu du vinaigre, remplissez-le au trois quarts d'eau douce, mettez-y une mesure de vinaigre. si vous l'avez, sinon, remplacez-la par un ou deux gallons de bon vinaigre et ajoutez les fonds et les ringures des tonnes et quarts de mélasse, et agitez pour bien mêler. Si vous tenez le quart dans une place chaude, vous aurez avant longtemps un excellent vinaigre de cidre. S'il n'est pas assez fort, vous pouvez le mélanger avec le vinaigre ordinaire qu'il fera travailler et qu'il améliorera en diminuant le prix coûtant de l'article. On peut mettre, avec ces fonds de mélasses, les sucres détériorés, les grattures des quarts de sucre etc.

Un autre moyen suggéré, c'est de faire bouillir au bain-marie (c. a. d. en mettant le vaisseau contenant les fonds de mélasse dans un autre vaisseau contenant de l'eau bouillante) jusqu'à ce que la masse soit assez liquide, puis filtrer ce liquide à travers une flanelle qui retient la plus grande partie des impuretés, et le liquide filtré pourra se vendre presque aussi bien que le reste du contenu du quart ou de la tonne.

Le collecteur du Revenu de l'Intérieur de Toronto a informé notre confrère que le département ne troublerait aucunement la fabrication du vinaigre par le procédé que nous venons d'indiquer. Le gouvernement perçoit un droit d'accise sur la fabrication du vinaigre par les manufacturiers, parce que ces derniers se servent d'acools qu'on leur permet d'importer en entrepôt et dont on collecte les droits sous forme de droits d'accise sur le vinaigre manufacturé. Il n'y aurait donc aucun danger d'être troublé par les officiers du revenu fabriquant du vinaigre comme nous le disons plus haut, pourvu que chaque épicier le fasse pour son propre compte, car nous ne répondrions pas qu'on laissât s'établir une fabrique spéciale pour cela sans réclamer des droits d'accise, quoique le gouvernement ait déjà perçu des droits d'entrée sur le sucre et la mélasse.

LA BANQUE D'HOHELAGA

Voici qu'une de nos banques canadiennes vient de nous exposer le résultat de nos opérations en 1889. Ce n'est pas sans inquiétude que nous attendions cet exposé, non pas que les affaires de la banque d'Hochelaga nous aient causé aucune anxiété, mais nous nous attendions plutôt à constater une diminution des profits, qu'une augmentation comme celle que constate le rapport présenté aux actionnaires. L'année dernière, les profits réalisés dépassaient à peine 6 p.c.; il est vrai qu'une assez forte somme avait été passée en profits et pertes pour liquider les anciens comptes en souffrance. Cette liquidation ayant été complétée, au moins autant qu'on pouvait raisonnablement l'exiger en tenant compte de ce que la banque réalisera sur ces créances, on a pu disposer de tous les bénéfices du dernier exercice, qui se montent à 10 p.c. à peu près sur le capital.

Fidèles à leur tradition de conservatisme, les directeurs n'ont pas jugé à propos, cependant, de distribuer aux actionnaires plus que le dividende habituel de 6 p.c.: ils ont préféré augmenter le fonds de réserve de \$25,000, le portant ainsi à \$125,000. Cette mesure prudente, d'ailleurs, était indiquée par la perspective d'une crise qui peut éclater d'ici au printemps, quoique nous espérons bien que nous pourrions l'éviter.

Malgré la rareté des fonds dans le public, les dépôts de la banque d'Hochelaga accusent une augmentation de plus de \$250,000 sur ceux de l'exercice précédent, ce qui indique que le public a de plus en plus confiance à la solidité et à la bonne administration de la banque.

La prudence de la gestion se fait encore remarquer dans la manière dont la banque dispose de ses fonds; ainsi elle a constamment, en numéraires et valeurs immédiatement réalisables, une somme égale au montant du capital. Pour faire face à une demande subite par exemple. à une panique, la banque a en mains :

Numéraire.....	\$55,243.23
Billets de la Puissance.....	145,018.00
Billets et chèques d'autres banques.....	132,640.76
Prêts à demande.....	282,817.79
	\$615,719.78

Cette somme est à la disposition de la banque à une heure d'avis; du jour au lendemain elle peut réaliser ses placements à l'étranger; à la Maverick National Bank, à la Clydesdale Bank et au Crédit Lyonnais, soit une autre somme de \$250,000.

L'élection des directeurs a produit quelque modification dans le personnel du bureau de direction; MM. C. P. Hébert et J. O. Lafrenière, sortant de charge, ont été remplacés par MM. J. Damien Rolland, de la maison J. B. Rolland et fils, et Charles Chaput, de la maison L. Chaput fils & Cie.

Messrs. Hébert et Lafrenière sont des négociants de haute capacité et de longue expérience; l'un et l'autre ont donné des preuves de grande habileté financière et nous regretterions beaucoup que la banque se fût privée de leurs services, s'ils eussent été remplacés par d'autres que MM. Rolland et Chaput. M. Rolland, président du comité des finances du conseil de ville, est un financier distingué et un homme habitué à manier les capitaux; M. Chaput s'est fait une splendide réputation dans les affaires et son nom ne diminuera certes pas le prestige de la banque.

Pour nous résumer, nous dirons que la situation de la banque d'Hochelaga nous paraît aussi prospère que solide et que le nouveau bureau de direction ne peut qu'inspirer au public la plus grande confiance dans l'avenir de cette banque, la dernière née de nos banques canadiennes françaises, mais non pas la dernière en importance et en prospérité.

Nous signalerons enfin les bons services rendus aux actionnaires et au public par MM. Prendergast, caissier, Giroux, assistant-caissier et les autres officiers de la banque à qui revient une juste part d'éloges pour l'aide qu'ils ont donné aux directeurs en assurant le bon fonctionnement de la banque et de ses succursales.

LA COMPAGNIE FEDERALE DE TELEPHONE.

Nous avons à Montréal deux compagnies de téléphone, la compagnie Bell et la compagnie Fédérale; les téléphones des deux compagnies sont à peu près identiques; ils ne diffèrent que par certains menus détails; la principale différence existe dans la manière d'appeler le bureau central et de mettre les souscripteurs en communication; la compagnie Bell employant le système magnétique et la compagnie Fédérale le système Law.

Avec le premier système, un seul fil met l'abonné en communication avec un tableau indicateur, de sorte que, lorsqu'il appelle en faisant sonner son timbre, une planchette tombe sur le tableau et indique son numéro; l'employé de la compagnie se met alors en communication avec l'abonné et lui demande à quel numéro il veut parler; puis il appelle le numéro demandé et au moyen d'un appareil dérivatif, joint les deux lignes ensemble.

Mais on a remarqué depuis longtemps que, lorsque deux fils de téléphone sont parallèles et rapprochés, même sur une courte distance, ils se transmettent le courant l'un à l'autre de sorte que la